



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DKO Peinture Sàrl**, Chemin des Rottes 2,
1031 Mex
2. Déclaration de faillite: 03.03.2015
3. Suspension de faillite: 12.06.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.06.2015
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : toute activité dans le domaine de la construction - en particulier en matière de plâtrerie et de peinture - ainsi que dans le domaine de la décoration; toute activité de services dans le cadre du but mentionné ci-dessus, ainsi que la représentation et le commerce de tous biens et produits.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS
1401 Yverdon-les-Bains

02213011

